



# Changement de statut

Par Teepee, le 21/01/2022 à 15:30

Bonjour,

Ma compagne cambodgienne (avec laquelle je suis pacse depuis 2018) et moi sommes arrivés en France en juillet 2021 en compagnie des 2 enfants de cette dernière (6 et 11 ans).

Ma compagne et ses enfants disposent de visas D d'une durée de 1 an, à échéance de juillet 2022.

Nous souhaiterions que ma compagne dispose d'un statut permanent lui ouvrant droit au contrat d'intégration républicaine et lui permettant éventuellement de travailler.

Nous souhaiterions connaître les conditions à remplir et formalités à accomplir pour ce faire. J'ai bien tenté d'initier une telle démarche de changement de statut par le site officiel mais je bute lors du choix de la nature de rendez-vous en prefecture entre

Calendrier de REGULARISATION ou changement de statut E

et

Calendrier de REGULARISATION ou changement de statut F

Pour lequel je ne dispose d'aucune information.

Les enfants quant à eux sont scolarisés depuis la dernière rentrée.

Vous remerciant de vos conseils,

Cordialement

Thierry Payen